
MISSION

**PILOTAGE ET COORDINATION DE L'ACTION
GOUVERNEMENTALE**

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT 2020

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission détaille les parties suivantes :

- *Le bilan stratégique du programme :*
 - o la présentation du programme ;
 - o l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en relation les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.
- *Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire :*
 - o le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
 - o le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.
- *Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs :*

la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.
- *L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année :*

la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.
- *Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année :*

la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	2
<u>MISSION : PILOTAGE ET COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE</u>	6
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	7
PRESENTATION DE LA MISSION	7
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	11
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	11
<u>PROGRAMME COORDINATION DU TRAVAIL GOUVERNEMENTAL</u>	11
<u>PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE</u>	11
<u>PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES</u>	11
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	12
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	13
<u>PROGRAMME COORDINATION DU TRAVAIL GOUVERNEMENTAL</u>	14
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	15
PRESENTATION DU PROGRAMME	15
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	17
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	19
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	19
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	21
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	22
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	22
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	23
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	23
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	23
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	24
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25
<u>PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE</u>	26
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	27
PRESENTATION DU PROGRAMME	27
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	29
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	32
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	32
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	33
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	34
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	34
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	34

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	35
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	35
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	35
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	35
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	36

PROGRAMME RELATIONS AVEC LE PARLEMENT ET LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES **37**

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	38
PRESENTATION DU PROGRAMME	38
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	40
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	42
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	42
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	43
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	44
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	44
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	45
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	46
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	46
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	46
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	46
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	47

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES **48**

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	49
PRESENTATION DU PROGRAMME	49
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	52
RESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	53
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	53
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	54
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	55
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	55
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	56
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	57
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	57
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	57
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	57
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	58

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES **59**

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	60
PRESENTATION DU PROGRAMME	60
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	62
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	63
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	63
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	64

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	65
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	65
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	66
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	66
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	66
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	66
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	66
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	67

MISSION PILOTAGE ET COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le **Premier Ministre**, Chef du Gouvernement, est le chef de file de la Mission pilotage et coordination de l'action gouvernementale. Il est accompagné dans le cadre de la mise en œuvre de cette mission par le **Ministre des Relations avec les Institutions Constitutionnelles, le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme et par celui de la Promotion de la Bonne Gouvernance, de la Lutte contre la Corruption et de l'Evaluation des Politiques Publiques**.

PRESENTATION DE LA MISSION

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission pilotage et coordination de l'action gouvernementale regroupe les crédits du Cabinet Civil et militaire du Premier Ministre, du Secrétariat Général de la Primature, du Secrétariat Général du Gouvernement et services rattachés et du Ministère des Relations avec les Institutions Constitutionnelles, celui des Aménagements fonciers, de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Logement et par celui de la Promotion de la Bonne Gouvernance, de la Lutte contre la Corruption et de l'Evaluation des Politiques Publiques.

Les programmes qui la composent sont au nombre de huit (8) à savoir :

- coordination du travail gouvernemental ;
- pilotage et soutien à l'action gouvernementale ;
- coordination des politiques urbaines ;
- surveillance et promotion de la bonne gouvernance et lutte contre la corruption ;
- le programme de l'évaluation des politiques publiques ;
- pilotage et soutien à la politique de l'évaluation des politiques publiques.
- relations avec le Parlement et les institutions constitutionnelles ;
- pilotage et soutien aux relations avec les Institutions Constitutionnelles ;

Le programme « Coordination du travail gouvernemental », composé de 4 actions, est chargé d'assurer la fonction de conseil juridique des ministères, de la coordination interministérielle et des administrations publiques, de la gestion des actes administratifs relatifs aux nominations, des publications officielles, de la mémoire et la conservation des archives nationales, et d'assurer la surveillance et la transparence dans la gestion des ressources et deniers publics.

Le programme « Pilotage et soutien à l'action gouvernementale » regroupe les fonctions d'appui à la fonction de Premier Ministre, Chef du Gouvernement (Cabinet civil, militaire et Services rattachés), le Secrétariat Général de la Primature et les fonctions de soutien mutualisées au profit de la Primature.

Le programme « Coordination des politiques urbaines » structuré autour de deux (2) actions majeures, a substantiellement pour but de concevoir et définir la Politique Nationale de la ville, d'élaborer les stratégies de sensibilisation des acteurs urbains, de suivre le Nouvel Agenda Urbain mondial 2030, d'évaluer les politiques urbaines, de constituer une base de données sur la ville et de planifier le développement urbain.

Le programme « Surveillance de la Bonne gouvernance et lutte contre la corruption » assure la mise en œuvre de la gestion rigoureuse et efficace des services publics, des finances publiques, du patrimoine des collectivités publiques, ainsi que de la modernisation de l'Administration.

Le programme « Evaluation des politiques publiques » est chargé d'assurer l'exécution de la politique du Gouvernement en matière d'évaluation des politiques publiques en liaison avec les autres administrations concernées.

Le programme « Pilotage et soutien à la politique de l'évaluation des politiques publiques » regroupe les fonctions d'appui au sein du Ministère de la promotion, de la bonne gouvernance, de la lutte contre la corruption et de l'évaluation des politiques publiques

Le programme « Relations avec le Parlement et les Institutions Constitutionnelles » qui regroupe essentiellement deux actions a pour objectif principal, d'œuvrer au renforcement des relations entre le Gouvernement (pouvoir exécutif) et les Institutions Constitutionnelles (pouvoirs législatif et judiciaire) en veillant au respect de l'application des procédures d'élaboration et d'adoption des textes législatifs et réglementaires.

Le programme « Pilotage et soutien aux relations avec les institutions constitutionnelles » regroupe les fonctions d'appui au sein du ministère des relations avec les institutions constitutionnelles.

Au sens du décret n°1939/PR/PM du 07 novembre 2002 portant création et organisation des services du Premier Ministre, la Primature se situe à tous les niveaux de l'action gouvernementale : définition des politiques, impulsion, coordination des activités du Gouvernement, prise de décision, suivi de l'exécution des politiques du Gouvernement.

Cette approche renvoie de fait à des missions à la fois étendues et diversifiées dont la mise en œuvre repose en partie sur des services qui lui sont rattachés à l'image du Cabinet (Civil et militaire), du Secrétariat Général de la Primature et du Secrétariat Général du Gouvernement, qui participent à la préparation du travail gouvernemental.

A ces entités s'adjoignent un ensemble de services rattachés dont les domaines d'attributions aussi variés concernent les Publications Officielles, les Archives Nationales et la Documentation, la Lutte contre la Corruption, la Refondation, la Conception des Politiques de la Ville et le Contrôle Général d'Etat.

Ainsi, conformément au décret organisant les Services du Premier Ministre mentionné supra, une organisation administrative a été mise en place pour permettre la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE).

Au décret ci-dessus cité s'ajoutent d'autres textes d'orientation et/ou d'organisation permettant de mettre en exergue le périmètre et les spécificités des différents acteurs intervenants dans le cadre de cette mission.

Il s'agit notamment de :

- loi n° 021/2014 du 30 janvier 2015 relative à la transparence et à la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques ;
- loi n°20/2005 du 03 janvier 2006 fixant les règles de création, d'organisation et gestion des Services de l'Etat ;
- décret n°0487/PR/PM du 11 septembre 2015 fixant la composition des membres du Gouvernement de la République ;
- décret n°000047/PR/MR portant attributions et organisation du Ministère de la Refondation qui crée le Commissariat Général à la Refondation ;
- décret n°0871/PM/PM portant rattachement du Commissariat Général à la refondation au service du Premier Ministre du 02 décembre 2009 ;
- le décret n°00934 /PR/PM du 30 décembre 2009 qui rattache la Direction Générale de la Ville à la Primature, comme service du Premier Ministre et qui stipule en son article 2, que la Direction Générale de la Ville assiste le Premier Ministre dans la mise en œuvre de la politique de développement des villes Gabonaises ;
- décret n°0219/PR/PM du 04 juillet 2012 portant création et organisation du Contrôle Général d'Etat ;
- le décret 934 PR/PM du 30 décembre 2009 portant rattachement de la Direction Générale de Lutte contre la Corruption au service du Premier Ministre ;
- décret n°937/PR/MESTRITRIC du 06 octobre 2000, réglementant les procédures d'élaboration, d'adoption, de promulgation et de publication des textes législatifs et réglementaires.

Les textes ci-dessus cités seraient complétés par les projets de décrets portant création et organisation de la Direction Générale de la Promotion de la Bonne Gouvernance, création et organisation de la Direction Générale de la Prévention de la Corruption, création et organisation de la Direction Générale de l'Evaluation des Politiques Publiques, attribution et organisation du Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, de la Lutte Contre la Corruption et de l'Evaluation des Politiques Publiques, dès leur signature.

Comme principales réformes, au sein de la mission Pilotage et Coordination de l'action Gouvernementale, l'on relève :

- le renforcement de la planification de l'action du Gouvernement par le billet du programme de travail gouvernemental ;
- l'instauration des conseils interministériels sectoriels ;
- la mise en place prochaine des fonctions supports que sont « Archives et Documentation », « Systèmes d'information » et « Ressources humaines ».

AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

Objectif Stratégique	Indicateur	Unité	2019 Réalisé	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle
N°1 : Parvenir à faire adopter par le Conseil des Ministres un maximum de textes législatifs et réglementaires	Pourcentage des textes adoptés en Conseil des Ministres	%			85		
N°2 : Assurer la formation sur les relations entre le gouvernement et les institutions constitutionnelles dans les grandes écoles (ENA et EPCA).	Nombre	Nb	Premier cycle	0	0	Deuxième cycle	Deux cycles

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en LFR pour 2020 (d)	Ecart (c - d)
N°8.367	Programme relation avec les Institutions constitutionnelles	115 337 500	98 000 000	17 337 500	115 337 500	98 000 000	17 337 500
N°8.367.1	Action Relations avec le Parlement	85 337 500	68 000 000	17 337 500	85 337 500	68 000 000	17 337 500
N°8.367.2	Action Relations avec les Institutions constitutionnelles non parlementaires	30 000 000	30 000 000	0	30 000 000	30 000 000	0
N°8.374	Programme Pilotage et soutien à la politique des relations avec les Institutions constitutionnelles	108 000 000	186 174 780	- 78 174 780	108 000 000	186 174 780	- 78 174 780
N°8.374.1	Action Pilotage de la stratégie ministérielle	35 000 000	129 874 780	- 94 874 780	35 000 000	129 874 780	- 94 874 780
N°8.374.2	Action Coordination administrative	73 000 000	56 300 000	16 700 000	73 000 000	56 300 000	16 700 000
N.8.346	Programme coordination du travail gouvernemental	2 852 895 433	1 178 524 474	1 674 370 959	2 852 895 433	1 178 524 474	1 674 370 959
N.8.346.1	Animation et suivi du travail gouvernemental	2 658 723 337	1 101 206 474	1 557 516 863	2 658 723 337	1 101 206 474	1 557 516 863
N.8.346.2	Action Documentation et gestion de l'information	110 528 779	53 147 000	57 381 779	110 528 779	53 147 000	57 381 779
N.8.346.3	Action Lutte contre la Corruption	42 050 440	14 146 000	27 904 440	42 050 440	14 146 000	27 904 440
N.8.346.4	Action Refondation de l'Etat	41 592 877	10 025 000	31 567 877	41 592 877	10 025 000	31 567 877
N.8.360	Programme pilotage et soutien à la coordination de l'action gouvernementale	4 090 292 910	3 374 334 321	715 958 589	4 090 292 910	3 374 334 321	715 958 589
N.8.360.1	Pilotage stratégique de la Primature	2 903 299 407	3 322 695 555	-419 396 148	2 903 299 407	3 322 695 555	-419 396 148
N.8.360.2	Action Coordination administrative	1 186 993 503	51 638 766	1 135 354 737	1 186 993 503	51 638 766	1 135 354 737
N.8.376	Programme pilotage et soutien à la politique de l'évaluation des politiques publiques	118 636 905	187 168 110	-68 531 205	118 636 905	187 168 110	-68 531 205
N.8.376.1	Action Pilotage de la stratégie ministérielle	20 500 000	107 962 546	-87 462 546	20 500 000	107 962 546	-87 462 546
N.8.376.2	Action Coordination administrative	98 136 905	79 205 564	18 931 341	98 136 905	79 205 564	18 931 341
N.8.353	Programme Coordination des politiques urbaines	696 213 880	44 785 861	651 428 019	696 213 880	44 785 861	651 428 019
N.8.353.1	Suivi et évaluation du développement urbain	642 820 429	21 223 338	621 597 091	642 820 429	21 223 338	621 597 091
N.8.353.2	Stratégie de développement de la ville	53 393 451	23 562 523	29 830 928	53 393 451	23 562 523	29 830 928
Total pour la mission		7285 162 748	7 981 376 628	5 068 987 546	3 068 738 642	7 981 376 628	5 068 987 546

Explication des principaux écarts :

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR pour 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en LFR pour 2020 (d)	Ecart (c - d)
N°8.367 Programme Relations avec les Institutions constitutionnelles	115 337 500	98 000 000	17 337 500	115 337 500	98 000 000	17 337 500
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	115 337 500	98 000 000	17 337 500	115 337 500	98 000 000	17 337 500
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
N°8.374 Programme pilotage et soutien à la politique des relations avec les Institutions constitutionnelles	108 000 000	186 174 780	- 78 174 780	108 000 000	186 174 780	- 78 174 780
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	108 000 000	186 174 780	- 78 174 780	108 000 000	186 174 780	- 78 174 780
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
N.8.346 Programme coordination du travail gouvernemental	2 852 895 433	1 178 524 474	1 674 370 959	2 852 895 433	1 178 524 474	1 674 370 959
Titre 1. Charges financières de la dette	-					
Titre 2. Dépenses de personnel	2 487 175 448	8 869 000	2 478 306 448	2 487 175 448	8 869 000	2 478 306 448
Titre 3. Dépenses de biens et services	237 933 000	449 639 046	-211 706 046	237 933 000	449 639 046	-211 706 046
Titre 4. Dépenses de transfert	113 120 311	707 696 422	-594 576 111	113 120 311	707 696 422	-594 576 111
Titre 5. Dépenses d'investissement	14 666 674	12 320 006	2 346 668	14 666 674	12 320 006	2 346 668
Titre 6. Autres dépenses	-					
N.8.360 Programme pilotage et soutien à la coordination de l'action gouvernementale	4 090 292 910	3 374 334 321	715 958 589	4 090 292 910	3 374 334 321	715 958 589
Titre 1. Charges financières de la dette	-					
Titre 2. Dépenses de personnel	1 709 269 116	11 962 000	1 697 307 116	1 709 269 116	11 962 000	1 697 307 116
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 283 788 500	2 550 578 307	-1 266 789 807	1 283 788 500	2 550 578 307	-1 266 789 807
Titre 4. Dépenses de transfert	597 235 294	507 650 000	89 585 294	597 235 294	507 650 000	89 585 294
Titre 5. Dépenses d'investissement	500 000 000	304 144 014	195 855 986	500 000 000	304 144 014	195 855 986
Titre 6. Autres dépenses	-					
N.8.376 Programme pilotage et soutien à la politique de l'évaluation des politiques publiques	118 636 905	187 168 110	-68 531 205	118 636 905	187 168 110	-68 531 205
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	70 500 000	146 733 110	-76 233 110	70 500 000	146 733 110	-76 233 110
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement	48 136 905	40 435 000	7 701 905	48 136 905	40 435 000	7 701 905
Titre 6. Autres dépenses						
N.8.353 Coordination des politiques urbaines	696 213 880	44 785 861	651 428 019	696 213 880	44 785 861	651 428 019
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	629 213 880	1 227 500	627 986 380	629 213 880	1 227 500	627 986 380
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	39 958 361	10 041 639	50 000 000	39 958 361	10 041 639
Titre 4. Dépenses de transfert	17 000 000	3 600 000	13 400 000	17 000 000	3 600 000	13 400 000
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
Total pour la mission	7 981 376 628	5 068 987 546	3 068 738 642	7 981 376 628	5 068 987 546	- 3 068 738 642
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	4 825 658 444	22 058 500	4 803 599 944	4 825 658 444	22 058 500	4 803 599 944
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 865 559 000	3 471 083 604	1 316 792 102	1 865 559 000	3 471 083 604	1 316 792 102
Titre 4. Dépenses de transfert	727 355 605	1 218 946 422	518 390 817	727 355 605	1 218 946 422	518 390 817
Titre 5. Dépenses d'investissement	562 803 579	356 899 020	205 904 559	562 803 579	356 899 020	205 904 559
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

- Taux d'exécution du titre 3 = 84,97%
- Le taux d'exécution est élevé du fait du transfert reçu par l'action pilotage de la stratégie ministérielle, notamment le cabinet du ministre d'Etat.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements de CP			
	Transferts	Virements	Annulations	Reports
Titre 1	0	0	0	0
Titre 2	0	0	0	0
Titre 3	0	0	0	0
Titre 4	350 000 000	0	0	0
Titre 5	304 144 014	0	0	0
Titre 6	0	0	0	0
Total des mouvements de CP	654 144 014	0	0	0

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

PROGRAMME COORDINATION DU TRAVAIL GOUVERNEMENTAL

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « **Coordination du travail Gouvernemental** » est chargé entre autres du conseil juridique des ministères, de la coordination interministérielle et des administrations publiques, de la gestion des actes administratifs, des publications officielles, de la mémoire et la conservation des archives nationales.

A ce titre, il recouvre tous les moyens du Secrétariat Général du Gouvernement, de la Direction Générale des Archives Nationales, de la Bibliothèque Nationale et de la Documentation Gabonaise et du Commissariat Général à la Refondation.

Le programme "Coordination du travail Gouvernemental" doit être en cohérence avec le programme "Fonction Publique" qui édicte la norme en matière de gestion des ressources humaines.

Pour mettre en œuvre les différentes politiques publiques qui lui sont dévolues, ce programme a été segmenté en trois (3) actions : animation et suivi du travail gouvernemental, documentation et gestion de l'information, suivi des textes législatifs et réglementaires.

Le programme Coordination de travail gouvernemental est sous la responsabilité du **Secrétaire Général du Gouvernement**.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Animation et suivi du travail Gouvernemental

La mise en œuvre de cette action est dévolue au Cabinet du Secrétaire Général du Gouvernement, à la Direction de la Législation (DL), à la Direction des Conseils Interministériels (DCI), à la Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI) et à la Direction Centrale des Ressources Humaines.

Dans les faits, le Cabinet du Secrétaire Général du Gouvernement est chargé d'assurer le bon fonctionnement et la régularité de l'action gouvernementale. Il prépare le Programme de Travail du Gouvernement sur la base des Programmes de Travail Ministériels (PTM), qui lui sont transmis par les départements ministériels. Il assure, entre autres, la planification trimestrielle de l'activité du gouvernement, le recensement des mesures gouvernementales et le suivi de l'exécution desdites mesures.

La Direction de la Législation s'assure de faire traduire en textes normatifs les orientations politiques et de faire aboutir les projets de textes législatifs et réglementaires dès leur adoption par le Conseil Interministériel.

La Direction des Conseils Interministériels quant à elle, est chargée de l'organisation matérielle des Conseils Interministériels, de la préparation des ordres du jour de cette instance ainsi que de la transmission des dossiers aux différents membres du Gouvernement avant la tenue des assises.

La Direction Centrale des Système d'Information est chargée de la mise en œuvre du système d'information du Secrétariat Général du Gouvernement.

Enfin la Direction Centrale des Ressources Humaines est chargée d'assurer la gestion des personnels du Secrétariat Général du Gouvernement et de ses services rattachés.

ACTION N° 2 : Documentation et Gestion de l'information

Cette action est portée par la Direction des Publications Officielles (DPO) et la Direction Générale des Archives, de la Bibliothèque Nationale et de la Documentation Gabonaise (DGABD).

La Direction des Publications Officielles est chargée de la publication des textes législatifs et réglementaires ainsi que des annonces légales par le biais du Journal Officiel. Elle a par ailleurs mission d'archiver les textes législatifs et réglementaires.

La Direction Générale des Archives Nationales, de la Bibliothèque Nationale et de la Documentation Gabonaise pour sa part, intervient dans la constitution et la conservation des stocks documentaires scientifiques, techniques, administratifs et historiques qu'elle met ensuite à la disposition du grand public.

ACTION N° 3 : Suivi des textes législatifs et réglementaires

Cette action est portée par la Direction de la Législation. Cette Direction est entre autres chargée de mettre en œuvre la procédure législative et réglementaire des textes à soumettre au Conseil des Ministres, de Conseiller les départements ministériels sur la constitutionnalité des lois et de la régularité des textes normatifs, de vulgariser les normes logistiques, de coordonner les activités des directions des affaires juridiques des ministres.

Le renforcement de la coordination administrative et la mise en cohérence des missions des services publics obéissent à la volonté des plus hautes autorités de l'Etat, d'apporter des réponses appropriées aux préoccupations formulées par les populations.

De même, la prescription faite à l'administration de mettre en œuvre le Plan Stratégique Gabon Emergent traduit cette même volonté de donner corps aux aspirations des gabonais.

Les préoccupations des populations intéressent essentiellement :

- L'absence de lisibilité et visibilité de l'action du gouvernement ;
- L'absence de lisibilité des actions des organes en charge du contrôle de l'utilisation des ressources publiques de l'Etat ;
- L'indisponibilité, sur toute l'étendue du territoire national, des services de la documentation et des publications officielles.

Face à ces défis, le gouvernement a entrepris dans le cadre du programme « coordination du travail gouvernemental », de mettre en œuvre un certain nombre de mesures, en vue d'une meilleure coordination de ses actions. Il s'agit notamment :

- de mettre en place une Direction de l'Information Gouvernementale en vue de vulgariser l'action du Gouvernement auprès des populations ;
- d'ouvrir très prochainement dans chaque capitale provinciale les services des archives nationales (DPABD) et ceux des Publications Officielles ;
- de poursuivre les activités relatives à la programmation et à la planification des activités du gouvernement (Programme de Travail du Gouvernement « PTG »), en vue de mieux piloter la mise en œuvre du PSGE ;
- de renforcer les actions visant à améliorer la qualité du service public ainsi que la gestion des deniers publics.

Toutes ces démarches visent à terme :

- la diffusion et la vulgarisation des politiques publiques mises en œuvre ;
- un pilotage clair et transparent des administrations ;
- la facilitation du dialogue institutionnel et de la communication avec la population ;
- une organisation et une coordination optimale des services publics ;
- une lisibilité et une visibilité plus accrue des activités du Gouvernement ;
- une utilisation optimale des deniers publics.

Dans un souci d'améliorer ses performances, ce programme a renforcé quantitativement et qualitativement ses capacités en ressources humaines et a mis en place un dispositif de suivi de l'activité gouvernementale par la création de neuf (9) cellules sectorielles, en vue de faire contribuer chaque département Ministériel à la performance globale.

ENJEUX

- Enjeu 1 : renforcer la cohérence des politiques publiques au niveau interministériel.
- Enjeu 2 : rendre plus audible et visible l'action du Gouvernement auprès des citoyens.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Parvenir à faire adopter par le Conseil des Ministres un maximum de textes législatifs et réglementaires

OBJECTIF N°2 : Parvenir à augmenter le nombre de parutions du Journal Officiel et le rendre disponible à moindre coût

OBJECTIF N°3 : Mettre en place deux fonctions supports dans tous les départements ministériels (DCAD et DCAJ)

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Parvenir à faire adopter par le Conseil des Ministres un maximum de textes législatifs et règlementaires

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel : Être parvenu à faire adopter par le Conseil des Ministres 85% des textes législatifs et règlementaires.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel :

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Pourcentage des textes adoptés en Conseil des Ministres	%	-	-	80	-	-	85	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Parvenir à augmenter le nombre de parutions du Journal Officiel et le rendre disponible à moindre coût

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel 1 : avoir publié 75 numéros du Journal Officiel.

Résultat annuel 2 : Avoir produit 650 exemplaires par numéro du Journal Officiel

Résultats annuels atteints

Résultat annuel 1 : 60 numéros du Journal Officiel ont été publiés.

Résultat annuel 2 : 600 exemplaires par numéro du Journal Officiel ont été produits

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de parutions du Journal Officiel	Nombre	150	61	70	60	- 10	75	80
Nombre d'exemplaires par numéro du Journal Officiel	Nombre	600		600	600	50	650	700

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 : En 2020, le programme a pu publier 60 numéros du journal officiel et produire 600 exemplaires du Journal Officiel. L'écart de résultat constaté au niveau de l'indicateur n°1 s'explique essentiellement par des difficultés d'ordre techniques (absence de matériels informatiques performant) qui favorisent le montage manuel du Journal officiel. Cette situation n'a pas permis d'atteindre le résultat escompté.

Résultat annuel 2 : En 2020, le programme a pu produire 600 exemplaires du Journal Officiel. Ce résultat a été réalisé à 100%.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Mettre en place deux fonctions supports dans tous les départements ministériels (DCAD et DCAJ)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel 1 : Avoir mis en place les DCAD à 60%.

Résultat annuel 2 : Avoir mis en place les DCAJ à 60%

Résultats annuels atteints

Résultat annuel 1 :

Résultat annuel 2 :

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
% des DCAD mises en place	%	0	0	60		(1)	60	100
% des DCAJ mises en place	%	0	0	60		(2)	60	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 2 : En 2020, aucune DCAJ n'a été mise en place. Ce résultat est tributaire de la nomination des Directeurs Centraux des Affaires Juridiques. Cet objectif est reconduit dans le PAP 2021.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR pour 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en LFR pour 2020 (d)	Ecart (c) - (d)
N°1 Animation et suivi du travail gouvernemental	2 658 723 337	1 101 206 474	1 557 516 863	2 658 723 337	1 101 206 474	1 557 516 863
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	2 397 763 152	4 340 000	2 393 423 152	2 397 763 152	4 340 000	2 393 423 152
Titre 3. Dépenses de biens et services	133 173 200	376 850 046	-243 676 846	133 173 200	376 850 046	-243 676 846
Titre 4. Dépenses de transfert	113 120 311	707 696 422	-594 576 111	113 120 311	707 696 422	-594 576 111
Titre 5. Dépenses d'investissement	14 666 674	12 320 006	2 346 668	14 666 674	12 320 006	2 346 668
Titre 6. Autres dépenses						
N°2 Action Documentation et gestion de l'information	110 528 779	53 147 000	57 381 779	110 528 779	53 147 000	57 381 779
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	59 342 179	2 447 000	56 895 179	59 342 179	2 447 000	56 895 179
Titre 3. Dépenses de biens et services	51 186 600	50 700 000	486 600	51 186 600	50 700 000	486 600
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
N°3 Action Lutte contre la Corruption	42 050 440	14 146 000	27 904 440	42 050 440	14 146 000	27 904 440
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	14 063 840	1 057 000	13 006 840	14 063 840	1 057 000	13 006 840
Titre 3. Dépenses de biens et services	27 986 600	13 089 000	14 897 600	27 986 600	13 089 000	14 897 600
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
N°4 Action Refondation de l'Etat	41 592 877	10 025 000	31 567 877	41 592 877	10 025 000	31 567 877
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	16 006 277	1 025 000	14 981 277	16 006 277	1 025 000	14 981 277
Titre 3. Dépenses de biens et services	25 586 600	9 000 000	16 586 600	25 586 600	9 000 000	16 586 600
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
Total pour le programme	2 852 895 433	1 178 524 474	1 674 370 959	2 852 895 433	1 178 524 474	1 674 370 959
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>	-					
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	2 487 175 448	8 869 000	2 478 306 448	2 487 175 448	8 869 000	2 478 306 448
Titre 3. Dépenses de biens et services	237 933 000	449 639 046	-211 706 046	237 933 000	449 639 046	-211 706 046
Titre 4. Dépenses de transfert	113 120 311	707 696 422	-594 576 111	113 120 311	707 696 422	-594 576 111
Titre 5. Dépenses d'investissement	14 666 674	12 320 006	2 346 668	14 666 674	12 320 006	2 346 668
Titre 6. Autres dépenses	-					

Explication des principaux écarts :

Sur une enveloppe globale de **2 852 895 433 FCFA** inscrite dans la Loi de Finances Rectificative 2020, un montant de **1 178 524 474 FCFA** a été exécuté, soit un taux d'exécution global de 41%.

Les crédits du titre 2 ont été exécutés à **0.4%**. L'écart de **2 478 306 448 FCFA** est lié à l'absence de données de l'exécution de la solde permanente. Les données du titre 2 fournies par la Direction du Suivi et de la Régulation de l'exécution budgétaire (DSREB) ne concernent que la MONP.

Les crédits du titre 3 ont été consommés à **189 %**, soit un montant de **449 639 046 FCFA** sur **237 933 000 FCFA** inscrits dans la LFR 2020. En considérant les crédits nets des réserves non levées, le taux d'exécution du titre 3 serait de 236 %, soit un montant total net de réserves de **190 346 400 FCFA**.

L'écart de **-211 706 046 FCFA** s'explique pour plusieurs raisons, notamment :

- l'ouverture tardive des engagements ;

- le verrouillage des engagements dans le système « vectis » ;
- la réserve non levée qui est de **47 586 600 FCFA** ;
- le mouvement de fongibilité intervenu entre le titre 4 et le titre 3 pour un montant de **184 402 264 FCFA**. Les crédits du BCPSGE étant inscrits en titre 4 dans la LFR et compte tenu que les dépenses de fonctionnement ne cadrent pas avec les natures de dépenses du titre 4 prévues dans le plan comptable de l'Etat (PCE), il était nécessaire de transférer les crédits du titre 4 vers le titre 3 afin de faciliter l'engagement des dépenses de cette entité.

Les crédits du titre 4 consommés s'élèvent à **707 696 422 FCFA**. Cette consommation concerne exclusivement les dépenses de sécurité et de souveraineté au profit des membres du Gouvernement. Ces crédits qui n'étaient pas inscrits dans la LFR, étaient chargés directement sur la ligne budgétaire prévue à cet effet. Ce qui explique en grande partie l'écart de **-594 576 111 FCFA**. La deuxième raison qui explique l'écart au niveau du titre 4 est le mouvement de fongibilité intervenu entre le titre 4 et le titre 3.

Les crédits du titre 5 ont été consommés à **84%**, soit un montant total de **12 320 006 FCFA** sur **14 666 674 FCFA** prévus dans la LFR 2020. L'écart de **2 346 668 FCFA** concerne essentiellement la réserve obligatoire non levée.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6	Total
Action Animation et suivi du travail gouvernemental	-	-	-184 402 264	+184 402 264	-	-	0
Total des mouvements	-	-	-184 402 264	+184 402 264	-	-	0

Explication globale de l'utilisation de la fongibilité :

Un mouvement de fongibilité est intervenu entre le titre 4 et le titre 3 de l'action animation et suivi du travail gouvernemental pour un montant de **184 402 264 FCFA**. Les crédits du BCPSGE étant inscrits en titre 4 dans la LFR et compte tenu que les dépenses de fonctionnement ne cadrent pas avec les natures de dépenses du titre 4 prévues dans le plan comptable de l'Etat (PCE), il était nécessaire de transférer les crédits du titre 4 vers le titre 3 afin de faciliter l'engagement des dépenses de cette entité.

Tableau récapitulatif des virements

Programme source du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme	Programme	Titre		
Programme	Programme	Titre		
Programme	Programme	Titre		
Total des virements				
dont Titre 2				
dont Titre 3				
dont Titre 4				
dont Titre 5				

Explication des impacts de chaque virement :

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780: Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	8.346: Coordination du travail gouvernemental	Titre 4	350 000 000	350 000 000
Total des Transferts			350 000 000	350 000 000
dont Titre 2			0	0
dont Titre 3			0	0
dont Titre 4			350 000 000	350 000 000
dont Titre 5			0	0

Annulations

Tableau récapitulatif des annulations

Aucunes annulations

Reports

Tableau récapitulatif des reports (titre 5)

Aucuns reports.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2018	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2020	Mouvements d'effectifs en 2020			Effectifs au 31.12. 2020
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	95	104	46	-	-	-	46
Agents de catégorie A	59	65	68	-	-	-	68
Permanents	48	61	68	-	-	-	68
Non permanents	11	4	0	-	-	-	0
Agents de catégorie B	57	58	0	-	-	-	0
Permanents	48	52	0	-	-	-	0
Non permanents	9	6	0	-	-	-	0
Agents de catégorie C	14	14	0	-	-	-	0
Permanents	7	9	0	-	-	-	0
Non permanents	7	5	0	-	-	-	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	130	137	143	-	-	-	143
Main d'œuvre non permanente	47	56	56	-	-	-	56
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	272	297	245	-	-	-	245

Explication des évolutions :

En 2020, l'effectif du programme n'a pas évolué. Ceci résulte essentiellement de la décision gouvernementale de geler les recrutements au niveau de la fonction publique.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	2 487 175 448	2 487 175 448	8 869 000	8 869 000	2 478 306 448	2 478 306 448
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	2 487 175 448	2 487 175 448	8 869 000	8 869 000	2 478 306 448	2 478 306 448

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les données des emplois de l'administration indiquées ci-dessus ne concernent que les Agents de la Main d'œuvre Non Permanente (MONP), soit un effectif total de 56 agents (10 agents de la Direction Générale des Archives et de la Documentation, 12 agents de la Direction des Publications Officielles, 3 agents de la Direction Général de la Lutte contre la Corruption, 7 agents du Commissariat Général à la Refondation et 24 agents du Secrétariat Général du Gouvernement).

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Animation et suivi du travail gouvernemental	133 173 200	133 173 200	376 850 046	376 850 046	-243 676 846	-243 676 846
Activité 1 : Organisation réunion conseil interministériel	58 080 000	58 080 000	58 080 000	58 080 000	0	0
Activité 2 : Impression chemises et chevalets de table pour le Conseil interministériel	9 500 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	0	0
Activité 3 : Fonctionnement régulier des services du SGG	65 593 200	65 593 200	124 867 782	124 867 782	-59 274 582	-59 274 582
Activité 4 : Atelier et séminaire de formation (BCPSE)	0	0	86 152 264	86 152 264	-86 152 264	-86 152 264
Activité 3 : Fonctionnement régulier des services BCPSGE	0	0	98 250 000	98 250 000	-98 250 000	-98 250 000
ACTION 2 Documentation et gestion de l'information	51 186 600	51 186 600	50 700 000	50 700 000	486 600	486 600
Activités 1 : Atelier DPO	17 000 000	17 000 000	17 000 000	17 000 000	0	0
Activités 2 : Fonctionnement réguliers des services DPO	10 686 600	10 686 600	10 200 000	10 200 000	486 600	486 600
Activités 3 : Atelier de formation sur le salon du livre (DGABD)	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	0	0
Activités 4 : Archives et numérisation au Gabon (DGABD)	16 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000	0	0
ACTION 3 Lutte contre la corruption	27 986 600	27 986 600	13 089 000	13 089 000	14 897 600	14 897 600
Activités 1 : fonctionnement des services	27 986 600	27 986 600	13 089 000	13 089 000	14 897 600	14 897 600
ACTION 4 Refondation de l'Etat	25 586 600	25 586 600	9 000 000	9 000 000	16 586 600	16 586 600
Activité : Fonctionnement des services	25 586 600	25 586 600	9 000 000	9 000 000	16 586 600	16 586 600
Total des crédits de titre 3	237 933 000	237 933 000	449 639 046	449 639 046	-211 706 046	-211 706 046

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

De façon globale, les crédits du titre 3 (biens et service) prévus dans la Loi de Finances Rectificative (LFR) 2020 ont été consommés à 189%, soit une consommation de **449 639 046 FCFA** sur **237 933 000 FCFA** prévus dans la LFR. Ce taux d'exécution est dû à plusieurs raisons, notamment :

- la réception en cours d'exercice budgétaire d'un montant de 509 402 264 FCFA, relatifs aux activités du Bureau de Coordination du Plan Stratégique Gabon Emergent (BCPSGE). Sur les 509 402 264 FCFA, 421 152 264 FCFA, proviennent du titre 4 (application de la fongibilité) ;
- l'ouverture tardive des engagements ;
- le verrouillage des engagements dans le système « vectis » ;
- la réserve non levée qui est de **47 586 600 FCFA**.

L'utilisation des crédits du titre 3 du programme coordination du travail gouvernemental se décline par action ainsi qu'il suit :

Action 1 : sur **133 173 200 FCFA** prévus dans la LFR 2020 pour le financement des activités de cette action, **376 850 046 FCFA** ont été consommés, soit un taux d'exécution de 283%. Ces dépenses ont permis de financer :

- l'organisation des réunions des Conseils interministériels pour un montant de **58 080 000 FCFA** ;
- l'impression des chevalets de table et chemises pour les Conseils interministériels pour un montant de **9 500 000 FCFA** ;
- le fonctionnement courant du Cabinet du Secrétaire Général du Gouvernement pour un montant de **124 867 782 FCFA** ;
- des ateliers et séminaires de formation pour le BCPSGE pour un montant de **86 152 264 FCFA** ;
- Fonctionnement régulier des services du BCPSGE pour un montant de **98 250 000 FCFA**.

Action 2 : Sur **51 186 600 FCFA** prévus dans la LFR 2020, 99% des crédits ont été consommés, soit un montant de **50 700 000 FCFA**. Ces crédits ont permis les activités suivantes :

- des ateliers au niveau de la Direction des Publications Officielles (DPO) pour un montant de **17 000 000 FCFA** ;
- un atelier de formation sur le salon du livre à la Direction Générale des Archives Nationales, de la Bibliothèque nationale et de la Documentation gabonaise (DGABD) pour **7 500 000 FCFA** ;
- Archives et numérisation à la DGABD pour **16 000 000 FCFA** ;
- Fonctionnement des services de la DPO pour **10 200 000 FCFA**.

Action 3 : Sur **27 986 600 FCFA** prévus dans la LFR 2020, **13 089 000 FCFA** ont été consommés, soit un taux de **47%**. Ces crédits ont permis de financer le fonctionnement régulier des services.

Action 4 : Sur **25 586 600 FCFA** prévus dans la LFR 2020, **9 000 000 FCFA** ont été consommés, soit un taux de **35%**. Ces crédits ont permis de financer le fonctionnement régulier des services.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
ACTION 1 Animation et suivi du travail gouvernementale	113 120 311	-	707 696 422	707 696 422	-	669 647 322	- 669 647 322
PSGE	113120311	113120311	-	-	-	-	-
Activité 1: Frais de mission et de déplacement des membres du Gouvernement	-	-	501 962 200	501 962 200	-	501 962 200	- 501 962 200
Activité 2: Coordination des activités du Gouvernement	0	0	4 040 050	4 040 050	-	4 040 050	- 4 040 050
Activité 3: Entretien et Equipement Cabinets ministériels	0	0	163 645 072	163 645 072	-	163 645 072	- 163 645 072
Activité 4: Entretien et réparation des véhicules des membres du Gouvernement	0	0	38 049 100	38 049 100	-		
Total des crédits de titre 4	113 120 311	-	707 696 422	707 696 422	-	669 647 322	- 669 647 322

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Les crédits du titre 4 consommés qui s'élèvent à **707 696 422 FCFA** concernent exclusivement les dépenses de sécurité et de souveraineté des membres du Gouvernement.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION 1 Animation et suivi du travail gouvernemental	14 666 674	14 666 674	12 320 006	12 320 006	2 346 668	2 346 668
Projet Equipement du SGG en matériel informatique	14 666 674	14 666 674	12 320 006	12 320 006	2 346 668	2 346 668
Total des crédits de titre 5	14 666 674	14 666 674	12 320 006	12 320 006	2 346 668	2 346 668

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

Les crédits du titre 5 ont été consommés à 84%, soit montant total de 12 320 006 FCFA sur 14 666 674 FCFA prévus dans la LFR 2020. Ces crédits ont permis d'équiper le Secrétariat Général du Gouvernement en matériels informatiques.

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme **Pilotage et Soutien à la coordination de l'action gouvernementale** regroupe toutes les fonctions soutien dites support à caractère transverses. Les fonctions à caractère transverse à tous les autres programmes sont : les fonctions finances et comptabilité, gestion des moyens généraux, documentation et archivage, patrimoine immobilier, système d'information, informatique et bureautique, service courrier, gardiennage.

Ce programme regroupe les crédits des Cabinets civil et militaire du Premier Ministre et, du Secrétariat Général de la Primature.

Afin d'apporter un appui efficace et multiforme à l'action du Premier Ministre, Chef du Gouvernement dans la mission de coordination de l'action gouvernementale, ce programme est structuré en deux actions :

- Pilotage stratégique du Premier Ministre ;
- Coordination administrative des services de la Primature.

Le programme Pilotage et Soutien à la coordination de l'action gouvernementale est sous la responsabilité du le Secrétaire Général de la Primature.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : pilotage stratégique de la Primature

Cette action est portée par les Cabinets civil et militaire du Premier Ministre, les Départements sectoriels, les Cellules d'appui et de coordination interministérielle, les Commissions interministérielles. Elle recouvre également les services rattachés au Cabinet Politique du Premier Ministre (Direction du Protocole, Direction de la Communication, Service de l'Intendance).

Les Cabinets civil et militaire assistent le Premier Ministre, respectivement dans la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation du Programme d'action du Gouvernement et dans la mise en œuvre de la politique et des questions liées à la défense nationale.

Les Cellules d'appui et de coordination interministérielle, les commissions interministérielles apportent également un appui au Premier Ministre dans l'accomplissement de ses missions de conduite, de coordination et de suivi de la mise en œuvre de l'action gouvernementale.

Afin d'assurer un meilleur pilotage du PSGE d'une part et améliorer la prise en compte et le traitement des problématiques liées à l'économie nationale et aux questions d'intégration régionale d'autre part, il a été créé au sein du Cabinet civil du Premier Ministre, cinq nouveaux départements sectoriels. Certains d'entre eux ont hérité des missions du Conseil d'Analyse Economique et de la Cellule en charge des affaires d'intégration régionale dont la création avait été annoncée dans le précédent PAP. Pour mémoire, le Conseil d'analyse économique devait être une entité distincte du Département des affaires Economiques et financières, avec pour mission d'éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique.

Les questions relatives à la communication politique du Premier Ministre, Chef du Gouvernement sont traitées au sein de cette action.

ACTION N° 2 : coordination administrative des services de la Primature

Le Secrétariat Général de la Primature assure la coordination administrative des Services de la Primature. En effet, à travers la Direction Centrale des Ressources Humaines, il assure, en collaboration avec la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP), la gestion administrative de tous les agents civils de la Primature.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme Pilotage et Soutien de la Primature comprend toutes les fonctions transverses devant venir en appui des services de la Primature. Ces fonctions sont aujourd'hui organisées de la même manière à la Primature que

dans les Ministères suite à la parution de décrets d'organisation en 2013 érigeant de nouvelles Directions Centrales (Communication, Ressources Humaines, Documentation et Archivage, Système d'Information, Statistiques, Affaires Juridiques...) afin de :

- renforcer les services fournis aux sectoriels et l'accompagnement prodigué au quotidien ;
- rationaliser certaines activités autrefois effectuées en doublons ;
- spécialiser certaines fonctions sur des compétences plus pointues.

Cette organisation a pour but de développer l'efficacité et l'efficience des Ministères ou de la Primature en l'occurrence.

Aujourd'hui, au Secrétariat Général de la Primature on peut noter le fonctionnement de trois fonctions supports :

- la DCAF installée au Secrétariat Général du Gouvernement fonctionne avec un DCAF nommé officiellement en Conseil des Ministres ;
- la DCSI fonctionne normalement avec des responsables nommés officiellement en Conseil des Ministres ;
- la DCRH fonctionne à 100% avec un DCRH et des chefs de services nommés en Conseil des Ministres.

Il ne reste plus qu'à opérationnaliser la Direction Centrale des Archives et de la Documentation (DACD).

ENJEUX

- **Enjeu 1** : Assurer véritablement, à l'échelle de la Primature, le rôle d'appui dévolu à un Secrétariat Général.
- **Enjeu 2** : Coordonner et piloter de manière optimale les services de la Primature.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectif N°1 : Mettre en œuvre le nouveau mode de gestion des ressources humaines de l'Etat (GRHE)

Objectif N°2 : Mettre en place la DCAD (Décret 0017/PR/MJGSDHRIC du 16 janvier 2013)

Objectif N°3 : Développer un système de gestion spécifique de l'information

Objectif N°4 : Améliorer l'environnement professionnel de la Primature

OBJECTIF N°1 : Mettre en œuvre le nouveau mode de gestion des ressources humaines de l'Etat (GRHE)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Mettre en place un organigramme fonctionnel la DCRH de la Primature qui prend appui sur le Décret 0025/PR/MBCPFP du 16 janvier 2013 portant création d'une Direction Centrale des Ressources Humaines
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir procédé aux nominations des Responsables de la DCRH
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir réalisé un plan de formation des chefs de service nommés aux procédures GRHE
- Résultat annuel attendu 4 : Avoir réalisé à 100% le référentiel des emplois et des compétences (REC/GPEEC)

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1 : 0
- Résultat annuel 2 : 0
- Résultat annuel 3 : 0
- Résultat annuel 4 : 0

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Organigramme de la DCRH adaptée à la taille de la Primature	%	-	-	100	0	-100	100	100
Responsables DCRH désignés	%	-	-	60	0	-60	60	100
Chefs de service DCRH formés	%	-	-	70	0	-70	70	100
Référentiel des emplois et compétences élaborés	%	60	40	100	0	-100	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

L'objectif 1 n'a pas été atteint.

OBJECTIF N°2 : Mettre en place la DCAD (Décret 0017/PR/MJGSDHRIC du 16 janvier 2013)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : avoir procédé aux nominations des Responsables de la DCAD
- Résultat annuel attendu 2 : avoir formé et procédé au renforcement des capacités des agents de la DCAD
- Résultat annuel attendu 3 : avoir aménagé un local pour la DCAD

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel attendu 1 : 0
- Résultat annuel attendu 2 : 0
- Résultat annuel attendu 2 : 0

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Responsables nommés	Nombre	-	-	3	0	-3	2	5
Agents formés aux techniques documentaires	Nombre	-	-	5	0	-5	3	8
Local de la DCAD aménagé (opérationnel)	%	-	-	40	0	-40	30	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

L'objectif 2 n'a pas été atteint

OBJECTIF N°3 : Développer un système de gestion spécifique de l'information

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : avoir formé 50% des agents en bureautique
- Résultat annuel attendu 2 : avoir achevé la numérisation des dossiers des agents

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat 1 : 0
- Résultat 2 : 0

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'agents formés en bureautique	%	20	0	40	0	-40	40	100
Taux de numérisation des dossiers des agents	%	-	0	50	0	-50	30	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats

Cet objectif n'a pas été atteint en 2020.

OBJECTIF N°4 : Améliorer l'environnement professionnel de la Primature

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : avoir assaini l'environnement immédiat de travail
- Résultat annuel attendu 2 : avoir renforcé la surveillance des entrées et le contrôle des personnels
- Résultat annuel attendu 3 : avoir réhabilité 5% du bâtiment C du 02 Décembre abritant les Services de la Primature

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel attendu 1 : 0
- Résultat annuel attendu 2 : 0
- Résultat annuel attendu 3 : 0

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'Agents sensibilisés à la préservation de l'environnement immédiat et aux risques professionnels	%	40	50	40	0	-40	30	100%
Taux d'avancement dans le Système de contrôle biométrique opérationnel	%	-	-	50	0	-50	35	100%
Taux de réhabilitation des Bureaux et de sanitaires	%	-	-	30	0	-30	20	100%

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Cet objectif n'a pas été atteint en 2020.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR pour 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en LFR pour 2020 (d)	Ecart (c - d)
N°1 Pilotage stratégique de la Primature	2 903 299 407	3 322 695 555	-419 396 148	2 903 299 407	3 322 695 555	-419 396 148
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	823 263 478	6 312 500	816 950 978	823 263 478	6 312 500	816 950 978
Titre 3. Dépenses de biens et services	982 800 635	2 504 589 041	-1 521 788 406	982 800 635	2 504 589 041	-1 521 788 406
Titre 4. Dépenses de transfert	597 235 294	507 650 000	89 585 294	597 235 294	507 650 000	89 585 294
Titre 5. Dépenses d'investissement	500 000 000	304 144 014	195 855 986	500 000 000	304 144 014	195 855 986
Titre 6. Autres dépenses						
N°2 Action Coordination administrative	1 186 993 503	51 638 766	1 135 354 737	1 186 993 503	51 638 766	1 135 354 737
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	886 005 638	5 649 500	880 356 138	886 005 638	5 649 500	880 356 138
Titre 3. Dépenses de biens et services	300 987 865	45 989 266	254 998 599	300 987 865	45 989 266	254 998 599
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
Total pour le programme	4 090 292 910	3 374 334 321	715 958 589	4 090 292 910	3 374 334 321	715 958 589
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>	-					
Titre 1. Charges financières de la dette	-					
Titre 2. Dépenses de personnel	1 709 269 116	11 962 000	1 697 307 116	1 709 269 116	11 962 000	1 697 307 116
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 283 788 500	2 550 578 307	-1 266 789 807	1 283 788 500	2 550 578 307	-1 266 789 807
Titre 4. Dépenses de transfert	597 235 294	507 650 000	89 585 294	597 235 294	507 650 000	89 585 294
Titre 5. Dépenses d'investissement	500 000 000	304 144 014	195 855 986	500 000 000	304 144 014	195 855 986

Explication des principaux écarts :

Sur une enveloppe globale de **4 090 292 910 FCFA** inscrite dans la Loi de Finances Rectificative 2020, un montant de **3 374 334 321 FCFA** a été exécuté, soit un taux d'exécution global de 82 %.

Les crédits du titre 2 ont été exécutés à **1%**. L'écart de **1 697 307 116 FCFA** est lié à l'absence de données de l'exécution de la solde permanente. Les données du titre 2 fournies par la Direction de la Préparation et de la programmation budgétaire ne concernent que la MONP.

Les crédits du titre 3 ont été consommés à **199%**, soit un montant de **2 550 578 307 FCFA** sur **1 283 788 500 FCFA** inscrits dans la LFR 2020.

L'écart de **-1 266 789 807 FCFA** concerne essentiellement la réception des crédits hors LFR pour le fonctionnement du Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement. L'écart concerne entre autres :

- l'ouverture tardive des engagements ;
- la réserve non levée qui est de **256 757 700 FCFA** ;
- la non mise à disposition par le Ministère du Budget et des Comptes Publics, de la totalité des crédits ouverts, soit un montant de **307 925 627 FCFA**.

Les crédits du titre 4 ont été consommés à **85%**, soit un montant de **507 650 000 FCFA** sur **597 235 294 FCFA** inscrits dans la LFR 2020. L'écart de **89 585 294 FCFA** concerne la réserve obligatoire non levée.

Les crédits du titre 5 ont été consommés à **61%**, soit montant total de **304 144 014 FCFA** sur **500 000 000 FCFA** prévus dans la LFR 2020. L'écart de **195 855 986 FCFA** concerne essentiellement :

- la réserve obligatoire non levée qui s'élève à **80 000 000 FCFA** ;
- l'ouverture tardive des engagements ;
- le verrouillage des crédits dans Vectis.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Virements

Tableau récapitulatif des virements

Explication des impacts de chaque virement :

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780: Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	8.360: Pilotage et soutien à la coordination de l'action gouvernementale	Titre 5	304 144 014	304 144 014
Total des Transferts			304 144 014	304 144 014
dont Titre 2			0	0
dont Titre 3			0	0
dont Titre 4			0	0
dont Titre 5			304 144 014	304 144 014

Annulations

Tableau récapitulatif des annulations

Aucune annulation.

Reports

Tableau récapitulatif des reports (titre 5)

Aucun report.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2018	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2020	Mouvements d'effectifs en 2020			Effectifs au 31.12. 2020
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	-	-	122	0	0	0	122
Agents de catégorie A			182		0	0	182
Permanents	-	-	182	0	0	0	182
Non permanents			0			0	0
Agents de catégorie B			78			0	78
Permanents	-	-	78	0	0	0	78
Non permanents			0			0	0
Agents de catégorie C			14			0	14
Permanents	-	-	14	0	0	0	14
Non permanents						0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	-	-	274	0	0	0	274
Main d'œuvre non permanente	-	-	92	0	0	0	92
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	-	-	488	0	0	0	488

Explication des évolutions :

En 2020, l'effectif du programme n'a pas évolué. Ceci résulte essentiellement de la décision gouvernementale de geler les recrutements au niveau de la fonction publique.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Le Programme n'a pas d'opérateur.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	1 709 269 116	1 709 269 116	11 962 000	11 962 000	1 697 307 116	1 697 307 116
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	1 709 269 116	1 709 269 116	11 962 000	11 962 000	1 697 307 116	1 697 307 116

Commentaire relatif à l'utilisation du titre 2 :

Les données sur la masse salariale fournies par la Direction du Suivi et de la Régulation de l'exécution budgétaire (DSREB) ne concernent que la MONP.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Pilotage stratégique de la Primature	982 800 635	982 800 635	2 504 589 041	2 504 589 041	-1 521 788 406	-1 521 788 406
Gestion courante du Cabinet Civil et militaire du Premier Ministre	982 800 635	982 800 635	2 504 589 041	2 504 589 041	-1 521 788 406	-1 521 788 406
ACTION 2 Coordination administrative	300 987 865	300 987 865	45 989 266	45 989 266	254 998 599	254 998 599
Fonctionnement des services	234 154 638	234 154 638	38 489 266	38 489 266	195 665 372	195 665 372
Opérationnalisation des fonctions supports	66 833 227	66 833 227	7 500 000	7 500 000	59 333 227	59 333 227
Total des crédits de titre 3	1 283 788 500	1 283 788 500	2 550 578 307	2 550 578 307	-1 266 789 807	-1 266 789 807

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

Action 1 : Le montant de **2 504 589 041 FCFA** consommé au niveau de l'action 1 a permis de financer le fonctionnement courant du Cabinet Civil et Militaire du Premier Ministre y compris l'intendance du Premier Ministre, les départements sectoriels, les Cabinets des anciens Premiers Ministres.

Action 2 : Les crédits de cette action couvrent les besoins du Secrétariat Général de la Primature et des fonctions supports. Sur **300 987 865 FCFA** alloués, **45 989 266 FCFA** ont été consommés. Ces crédits ont permis de financer essentiellement le fonctionnement régulier du Secrétariat Général de la Primature et des fonctions supports.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°1 Pilotage stratégique de la Primature	597 235 294	597 235 294	507 650 000	507 650 000	89 585 294	89 585 294
Activité 1 : prise en charge des dépenses de Sécurité et de souveraineté au profit du Cabinet du Premier Ministre.	597 235 294	597 235 294	507 650 000	507 650 000	89 585 294	89 585 294
Total des crédits de titre 4	597 235 294	597 235 294	507 650 000	507 650 000	89 585 294	89 585 294

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Les crédits du titre 4 ont permis de financer les dépenses de Sécurité et de souveraineté pour le Cabinet du Premier Ministre.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Action	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION 1 Pilotage stratégique de la Primature	500 000 000	500 000 000	304 144 014	304 144 014	195 855 986	195 855 986
Projet Travaux de réfection du bâtiment de la Primature.	500 000 000	500 000 000	304 144 014	304 144 014	195 855 986	195 855 986
Total des crédits de titre 5	500 000 000	500 000 000	304 144 014	304 144 014	195 855 986	195 855 986

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

Les crédits du titre 5 ont permis de financer les travaux de réfection du bâtiment de la Primature.

PROGRAMME RELATIONS AVEC LE PARLEMENT ET LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Relations avec les Institutions Constitutionnelles englobe les activités de suivi, de coordination et de respect des relations institutionnelles. Cette politique publique est mise en œuvre par la Direction Générale des Relations avec les Institutions Constitutionnelles et la Direction Générale des Relations avec les Institutions Constitutionnelles Non Parlementaires.

Ces directions ont pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement, d'une part, en matière de relations avec le Parlement et, d'autre part, en matière de relations avec les Institutions Constitutionnelles Non Parlementaires. En d'autres termes, il s'agit d'œuvrer au renforcement des relations entre le Gouvernement via son administration, et les Institutions Constitutionnelles en veillant au respect de l'application des procédures d'élaboration, d'adoption, de promulgation et de publication des textes législatifs et réglementaires.

La veille et l'accompagnement effectués par le programme s'arrêtent à l'ensemble des activités qui concourent à la transmission des projets de textes aux autres institutions conformément aux procédures en vigueur.

La particularité du présent programme est qu'il constitue un instrument de veille et d'accompagnement du Gouvernement et des Institutions Constitutionnelles, tout en étant l'interface entre l'Exécutif et les autres pouvoirs (Législatif et Judiciaire).

Le dispositif législatif et réglementaire dans lequel le programme est mis en œuvre est constitué notamment du :

- Droit positif Gabonais ;
- Décret n°1392/PR/MRPICIRDHN du 06 décembre 2011, portant attributions et organisation du Ministère des Relations avec le Parlement, les Institutions Constitutionnelles, de l'Intégration Régionale chargé des Droits de l'Homme et du NEPAD ;
- Décret n°0329/PR/MJGSDHRICPPG du 28 février 2013, portant attributions et organisation du Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, des Droits Humains et des Relations avec les Institutions Constitutionnelles, Porte-parole du Gouvernement ;
- Décret n°0937/PR/MESRITRIC du 06 octobre 2000, réglementant les procédures d'élaboration, d'adoption, de promulgation et de publication des textes législatifs et réglementaires ; - Décret n° 0255/PR/MCRIC du 28 avril 2015, portant création et organisation de la Direction Générale des Relations avec le Parlement ;
- Décret n° 0256/PR/MCRIC du 28 avril 2015, portant création et organisation de la Direction Générale des Relations avec les Institutions Constitutionnelles Non Parlementaires.

Programmes, opérateurs et partenaires avec lesquels le programme doit être en cohérence :

- programme « pilotage et soutien à la coordination de l'Action Gouvernementale » dans le cadre des politiques publiques de la mission interministérielle ;
- programme « pilotage et soutien aux relations avec le Parlement et les Institutions Constitutionnelles non parlementaires » dans la promotion, l'appui et l'accompagnement du programme ;
- le Secrétariat Général du Gouvernement, le Conseil d'Etat et les administrations sectorielles dans le domaine de l'élaboration des projets de textes législatifs ;
- l'Assemblée Nationale et le Sénat ainsi que les autres Institutions Constitutionnelles dans le domaine des relations interinstitutionnelles ainsi que d'élaboration des projets de textes législatifs et réglementaires.

Le présent programme, bien que partie intégrante de la mission Pilotage et Coordination de l'Action Gouvernementale avec la Primature, ne s'implique pas dans les activités du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, ni dans celles relatives à la coordination du travail gouvernemental qui sont portées plutôt par le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG), dont les actions liées à un pan spécifique de celles de la Primature, n'intègrent pas ledit programme.

Le responsable de programme (RPROG) du présent programme est le Directeur Général des Relations avec le Parlement.

Les services composants ledit programme sont ceux de la Direction Générale des Relations avec le Parlement et ceux de la Direction Générale des relations avec les Institutions Constitutionnelles Non Parlementaires et les Autorités Administratives Indépendantes.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le Programme Relations avec les Institutions Constitutionnelles est structuré en deux actions :

- Relations avec le Parlement ;
- Relations avec les Institutions Constitutionnelles Non Parlementaires.

ACTION N° 1 : Relations avec le Parlement

Relations avec les Institutions Constitutionnelles Non Parlementaires. Cette action recouvre les activités impliquant l'ensemble des intervenants dans la procédure législative, notamment : le Secrétariat Général du Gouvernement, les Départements ministériels et les deux chambres du Parlement. Pour cela, les services mobilisés sont les services d'appui et centraux de la Direction Générale des Relations avec les Institutions Constitutionnelles.

ACTION N° 2 : Relations avec les Institutions Constitutionnelles Non Parlementaires

L'action n° 2 permet d'accompagner les Institutions Constitutionnelles Non Parlementaires dans l'élaboration de leurs textes de lois. Pour ce faire, les services mobilisés sont les services d'appui et centraux de la Direction Générale des Relations avec les Institutions Constitutionnelles.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) indique, en son axe 1 consacré à la consolidation de l'Etat, la volonté politique de faire du Gabon un Etat moderne.

Cela a pour préalable, l'élaboration des normes juridiques dans le strict respect de la procédure en vigueur et qui implique chacune des Institutions de la République

Pour ce faire, l'administration du champ du programme a pour objectif principal d'assurer, pour le Gouvernement, le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques des Relations avec le Parlement et les autres Institutions Constitutionnelles.

La mise en œuvre de ce programme permettra à l'ensemble des usagers, constitués exclusivement d'Institutions Constitutionnelles et des autres administrations, de disposer d'une meilleure connaissance des modalités de fonctionnement de chacune de toutes ces structures étatiques. Dans cette perspective, la production d'un manuel de procédures d'élaboration des textes législatifs et réglementaires témoigne des efforts menés en vue de l'atteinte des objectifs.

Il faut néanmoins souligner l'absence de Document Cadre formalisant la stratégie gouvernementale en matière des relations avec le parlement et les institutions constitutionnelles.

Toutefois, il faut relever que le cadre juridique des services qui ont la charge de piloter le programme relations avec le parlement et les institutions constitutionnelles non parlementaires a, depuis le 28 avril 2015, connu une évolution par la création de deux (2) Directions Générales distinctes :

- Direction Générale des Relations avec le Parlement (décret n° 0255/PR/MCRIC) ;
- Direction Générale des Relations avec les Institutions Constitutionnelles Non Parlementaires (décret n° 0256/PR/MCRIC).

Il s'agit là de mettre un cadre juridique adapté aux ambitions clairement exprimées par les plus hautes autorités. Ces services, concentrés uniquement à Libreville, enregistrent plusieurs postes de responsabilité et d'encadrement vacants. La question des ressources humaines pour une administration de cette envergure requiert une attention particulière par, préalablement, une politique de renforcement des capacités des agents en postes et ensuite, les recrutements externes.

A cela s'ajoute la problématique des structures : locaux vétustes et étroits sans équipements appropriés (mobilier, matériels informatiques et roulants), l'inexistence d'équipements de nouvelles technologies de l'information et de la communication-NTIC.

Comme leviers d'action pour améliorer la performance du programme, le RPROG dispose du budget de l'Etat (volet fonctionnement) et des agents publics.

ENJEUX

Enjeu 1 : Améliorer les relations entre le Gouvernement et le Parlement.

Enjeu 2 : Meilleur accompagnement des Institutions Constitutionnelles Non Parlementaires.

Objectif n° 1 : simplifier les procédures d'élaboration d'adoption, de promulgation et de publication des textes législatifs et réglementaires contenues dans le décret n°000937/PR/MESRITRIC du 06 août.

Résultat annuel attendu 1 : état des lieux ;

Résultat annuel attendu 2 : avoir rédigé 30% du manuel des procédures.

Objectif n° 2 : Assurer la formation sur les relations entre le gouvernement et les institutions constitutionnelles dans les grandes écoles (ENA et EPCA).

Résultat annuel attendu 1 : rédaction interne des modules de formation ;

Résultat annuel attendu 2 : adoption desdits modules par les grandes écoles.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : d'ici à 2021, simplifier les procédures d'élaboration, d'adoption, de promulgation et de publication des textes législatifs et réglementaires contenues dans le décret n°000937/PR/MESRITRIC du 06 août 2000

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel : avoir simplifié 50% des procédures d'élaboration, d'adoption, de promulgation et de publication des textes législatifs et réglementaires.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel : atteint à 80%

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de groupes parlementaires rencontrés		ND	50	80	80	-	100	100
Taux de commissions permanentes rencontrées				80	80	-	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat annuel attendu a été largement atteint. L'équipe de travail a achevé la rédaction du nouveau décret. Ladite rédaction consistait à harmoniser la procédure d'élaboration du décret n°000937, à avoir progressé de 80% dans le processus d'harmonisation des pratiques législatives et réglementaires. Toutes les parties prenantes ont amendé le décret en renforçant le rôle du Ministère des Relations avec les Institutions Constitutionnelles.

Les réunions de travail ont eu lieu avec le Parlement (services législatifs de l'Assemblée Nationale et du Sénat) et le Secrétariat Général du Gouvernement (direction de la législation).

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : d'ici à 2021, assurer la formation sur les relations entre le gouvernement et les Institutions constitutionnelles dans les grandes écoles (ENA ET EPCA)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel n°1 : avoir fait adopter à l'Ecole Nationale d'Administration le module sur les relations entre le Gouvernement et les Institutions Constitutionnelles Non Parlementaires ;
- Résultat annuel n°2 : avoir fait adopter à l'Ecole de Préparation aux Carrières Administratives le module sur les relations entre le Gouvernement et les Institutions Constitutionnelles.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel n°1 : non atteint ;
Résultat annuel n°2 : non atteint.

Indicateurs de performance

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de cycle ayant intégré le Module 1 (l'ENA)			-	Premier cycle	0		Deuxième cycle	Deux cycles
Nombre de cycle ayant intégré le Module 2 (l'EPCA)			-	Premier cycle	0		Deuxième cycle	Deux cycles

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le premier résultat annuel attendu consistait à faire adopter à l'Ecole Nationale d'Administration le module de formation sur les relations entre le gouvernement et les Institutions Constitutionnelles Non Parlementaires. En effet, ce résultat n'a pas été atteint à cause du ralentissement des négociations des conventions, consécutif à la fermeture de cet établissement par décision gouvernementale.

Le deuxième résultat annuel attendu consistait à faire adopter à l'Ecole de préparation aux carrières administratives le module de formation sur les relations entre le Gouvernement et les Institutions Constitutionnelles. Ce résultat n'a pas été atteint pour cause de Covid 19.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR pour 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en LFR pour 2020 (d)	Ecart (c - d)
N°8.367.1 Action relations avec le parlement	85 337 500	68 000 000	17 337 500	85 337 500	68 000 000	17 337 500
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	85 337 500	68 000 000	17 337 500	85 337 500	68 000 000	17 337 500
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
N°8.367.2 Action les relations avec les Institutions constitutionnelles non parlementaires	30 000 000	30 000 000	0	30 000 000	30 000 000	0
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	30 000 000	30 000 000	0	30 000 000	30 000 000	0
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
Total pour le programme	115 337 500	98 000 000	17 337 500	115 337 500	98 000 000	17 337 500
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	115 337 500	98 000 000	17 337 500	115 337 500	98 000 000	17 337 500
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						

Explication des principaux écarts :

Sur une enveloppe globale de **115 337 500 FCFA** inscrite dans la loi de finances rectificative 2020, un montant de 98 000 000 FCFA, soit un taux d'exécution global de 84,96%.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6	Total
Action 8.367.1							
Action 8.367.2							
Total des mouvements							

Explication globale de l'utilisation de la fongibilité :

Virements

Transferts

Annulations

Reports

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2018	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2020	Mouvements d'effectifs en 2020			Effectifs au 31.12. 2020
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	29	29	29	1	0	-1	28
Permanents	29	29	29	1	0	-1	28
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	28	25	24	0	0	0	24
Permanents	28	25	24	0	0	0	24
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	4	4	4	0	0	0	4
Permanents	4	4	4	0	0	0	4
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	56	58	57	1	0	-1	56
Main d'œuvre non permanente	18	16	16	2	0	-2	14
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	74	74	73	3	0	-3	70

Source : DCRH

Explication des évolutions :

En 2020, nous observons une diminution du nombre d'agents (3 agents) du champ de programme :

- deux agents de la main d'œuvre non permanente (1 décédé et 1 retraité) ;
- un fonctionnaire de catégorie A (décédé).

Le programme n'a pas d'opérateur.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration						
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2						

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Relations avec le Parlement	85 337 500	85 337 500	68 000 000	68 000 000	17 335 500	17 335 500
Activité N°2 : mise en place d'un dispositif réglementaire			20 000 000	20 000 000	0	0
Activité N°3 : atelier de renforcement des capacités des agents de la Direction Générale sur la gestion des institutions			39 000 000	39 000 000	0	0
Activité N°4 : Mise en place d'un dispositif réglementaire honoraire consultant			9 000 000	9 000 000	0	0
ACTION 2 : Relations avec les Institutions constitutionnelles non parlementaires	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	0	0
Activité N°1 : mise en place d'un dispositif réglementaire			4 750 000	4 750 000	0	0
Activité N°2 : atelier de mise en place d'un dispositif			11 050 000	11 050 000	0	0
Activité N°3 : atelier de formation d'immersion au cœur des institutions			8 200 000	8 200 000	0	0
Autres			6 000 000	6 000 000	0	0
Total des crédits de titre 3	115 337 500	115 337 500	98 000 000	98 000 000	17 335 500	17 335 500

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1						
Transfert						
ACTION 2						
Transfert						
Total des crédits de titre 4						

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant ressortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION 1						
Projet de développement ou d'équipement						
Projet de développement ou d'équipement						
ACTION 2						
Projet de développement ou d'équipement						
Projet de développement ou d'équipement						
Total des crédits de titre 5						

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « **Pilotage et Soutien à la Politique des Relations avec les Institutions Constitutionnelles** » recouvre tous les moyens nécessaires au fonctionnement optimal du Ministère des Relations avec les institutions constitutionnelles. Il englobe toutes les fonctions « support » à caractère transversal mise en œuvre par l'ensemble des services d'appui.

Ce programme ne couvre pas toute la phase d'élaboration ou celle d'exécution des activités liées à la politique des Relations avec les institutions constitutionnelles qui relève de la compétence de la Direction Générale des Relations avec les institutions constitutionnelles (DGRIC). Il concerne le pilotage des politiques ainsi que la gestion de tous les services concourant à la bonne marche de l'Administration.

Le programme « **pilotage et soutien à la politique des relations avec les Institutions Constitutionnelles** » est conjointement piloté par le Cabinet du Ministre et le Secrétariat Général du Ministère des Relations avec les institutions constitutionnelles. Le Responsable de programme est le Secrétaire Général dudit Ministère.

Les fonctions qui forment le programme Soutien regroupent l'ensemble des activités transversales indispensables au fonctionnement des services opérationnels. Elles comprennent :

- **L'administration financière et la comptabilité** : C'est la Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF) qui est responsable de l'aspect finance et comptabilité au sein du Ministère. Elle gère tous les crédits d'investissement et depuis sa mise en place en 2010, elle apporte une assistance technique aux gestionnaires de crédits afin de mieux s'approprier les exigences en matière budgétaire ;
- **La gestion des Ressources Humaines** : relève de la compétence de la Direction des Ressources Humaines (DCRH) qui exerce deux grandes catégories d'activités : l'administration du personnel (gestion des congés, des absences, l'aspect social etc.), et le développement des Ressources Humaines qui permet de disposer d'un personnel compétent (recrutement, gestion des compétences, gestion des carrières, etc.) ;
- **Le patrimoine immobilier** : il est géré par la DCAF. Il comprend la construction, la réhabilitation et le réaménagement des bâtiments. Il englobe également le gros entretien et la maintenance des équipements ;
- **Les moyens généraux** : ils sont gérés en partie par le Secrétariat Général (gestion des fluides, de l'accueil). Pour le reste (équipements, fournitures, etc.), il revient à chaque service de gérer son matériel ;
- **Les Systèmes d'informations, l'Informatique-Bureautique** : la Direction Centrale des systèmes d'Information (DCSI) en est responsable. Celle-ci intervient dans l'aspect matériel, car elle sert de conseil dans l'acquisition du matériel informatique et assure la maintenance des outils informatiques et des appareils de reprographie ;
- Les missions de la DCSI couvrent également l'aspect développement, car elle est chargée de récolter, traiter, stocker et diffuser l'information issue du Ministère. En outre, elle tend aussi à développer les outils nécessaires à l'exécution des tâches ;
- **Les Services intérieurs** : les services intérieurs sont essentiellement gérés par le Secrétariat Général et recouvrent une série de services : le gardiennage, la prévention sécurité, l'entretien des locaux ;
- La production de données statistiques (externes et internes) : elle relève de la Direction des statistiques. Ce service a pour missions, entre autres, de collecter, compiler, traiter les informations et de mettre les données analysées à la disposition des usagers, notamment les administrations, les opérateurs économiques, les ONG et les particuliers par les moyens de communications usuels ;
- **La communication** : cette fonction est gérée par un service communication au sein du secrétariat général. Le service communication est une fonction d'appui essentielle au sein du Ministère. Elle est à la fois interne et externe. Toutefois, la communication extérieure du Ministère se fait sous l'autorité du cabinet via le conseiller en communication du ministre ;
- **Le pilotage global des politiques** : mené par le Cabinet du Ministre, il vise non seulement la mise en œuvre d'une stratégie à travers la mobilisation des ressources humaines, mais également le suivi des politiques publiques menées au sein des programmes du Ministère.

Au sein du Cabinet du Ministre, cette fonction recouvre les actions suivantes :

- l'examen des dossiers ;
- la validation des projets et des politiques ;
- l'orientation et/ou la reformulation desdits projets et politiques ;
- le suivi-évaluation.

Au sein du Secrétariat Général, il s'agit de coordonner et contrôler les activités des différents services du Ministère.

Le programme « **pilotage et soutien à la politique des relations avec les Institutions Constitutionnelles** » est en cohérence avec le programme « Relations avec les Institutions Constitutionnelles ».

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme Soutien recouvre deux actions : le pilotage de la stratégie ministérielle et la coordination administrative.

ACTION N° 1 : pilotage de la stratégie ministérielle

L'action « Pilotage de la stratégie ministérielle » est pilotée par le Ministre avec l'appui de son Cabinet technique et l'Inspection Générale des Services. L'objectif du pilotage de la stratégie ministérielle vise sur le court terme :

- l'efficacité de l'action publique ;
- la lisibilité des politiques budgétaires ;
- la recherche de l'efficacité accrue des dépenses ;
- la transparence des documents budgétaires.

De manière générale, le pilotage de la stratégie ministérielle exige :

- l'orientation générale de la gestion du Ministère pour les politiques communes (politiques indemnitaire, de formation, d'achat, etc.) ;
- l'orientation et/ou les reformulations et la validation des projets et programmes ;
- l'examen et l'adoption des dossiers soumis aux réunions de coordination ministérielles, aux comités techniques interministériels sectoriels et aux conseils présidentiels sectoriels ;
- la mise en place du mécanisme de suivi-évaluation nécessaire, afin de s'assurer du contrôle continu, de l'évaluation, de l'utilisation efficace des ressources des différents programmes et projets, de la responsabilisation, de la transparence et de l'intégrité ;
- faciliter les revues et contrôles périodiques sur place des documents financiers par le contrôleur budgétaire (Ministère du Budget) ainsi que le suivi programmatique des activités par le Directeur Central des Affaires Financières.

ACTION N° 2 : coordination administrative

L'action « coordination administrative » est mise en œuvre par le Secrétariat Général. Cette action couvre toutes les activités qui concourent à celles du programme de politique publique, en lui fournissant un soutien ou un encadrement. Elles répondent à des politiques communes, transversales. Il s'agit des Finances, des Ressources Humaines, du Patrimoine immobilier, des Moyens généraux, des Services intérieurs, des Statistiques, de la Communication, du Service juridique, des Systèmes d'information.

Pour mener à bien ses missions, le Secrétariat Général s'appuie actuellement sur trois directions, à savoir :

- la Direction Centrale des Affaires financières ;
- la Direction Centrale des Ressources Humaines ;
- la Direction Centrale des Systèmes d'Information.

Cependant, pour faire face à un besoin constant de performance, le Gouvernement, réuni en Conseil des Ministres le 21 février 2013, a adopté plusieurs projets de décret portant cadre organique des Ministères. Ces textes ont pour objet l'harmonisation de certaines structures et la pérennisation de celles-ci au sein des départements ministériels. Ainsi ont été créées plusieurs Directions Centrales qui viendront dorénavant, à l'instar de celles qui existent déjà, appuyer l'action du Secrétariat Général. Il s'agit de :

- la Direction Centrale des Affaires Juridiques ;
- la Direction Centrale de la Communication ;
- la Direction Centrale des Archives et de la Documentation ;
- le Service Central du Courrier.

Le programme Pilotage et Soutien comprend toutes les fonctions transverses devant venir en appui aux Directions Générales sectorielles. Ces fonctions sont aujourd'hui organisées de la même manière dans tous les Ministères suite à la parution de nouveaux décrets d'organisation en 2013 érigeant de nouvelles Directions Centrales (Communication, Ressources Humaines, Documentation et Archivage, Système d'Information, Statistiques, Affaires Juridiques...) afin de renforcer les services fournis aux sectoriels et l'accompagnement assuré au quotidien, de rationaliser certaines activités autrefois effectuées en doublons, de spécialiser certaines fonctions sur des compétences plus pointues, et par là développer l'efficacité et l'efficience du Ministère.

Ces nouvelles fonctions, ayant été créées très récemment, ne sont pas encore opérationnelles : les agents ne sont pas nommés, les conditions d'accueil et de travail de ces agents ne sont souvent pas assurées, les feuilles de route ne sont pas encore définies. Cependant, les décrets précisent clairement les attributions de chaque direction et service, ce qui facilitera la mise en place réelle de ces fonctions et la déclinaison des missions permanentes en plans de travail opérationnels.

Les années à venir seront donc des années de construction et de mise en place de ces fonctions nouvelles. L'année 2018 sera une année de transition entre l'ancienne organisation avec des services qui parfois portent telle ou telle fonction, y compris au sein de directions générales et la nouvelle organisation avec les directions centrales.

Les difficultés rencontrées et défis à relever aujourd'hui par le programme Pilotage et Soutien sont donc de plusieurs ordres :

D'ordre général pour l'ensemble du programme :

- l'absence ou l'insuffisance de personnel formé dans le champ de compétences de la fonction parfois (par exemple en matière de communication ou d'affaires juridiques) ;
- des agents qui parfois sont sous-exploités pour des raisons d'inadéquation en termes de compétences ou d'insuffisance notable de moyens et outils de travail ;
- le manque et parfois l'absence totale de collaboration avec les agents bénéficiaires que sont les agents sectoriels : absence d'analyse systématique des besoins notamment, absence d'enquêtes de satisfaction, manques d'échanges au quotidien) ;
- un manque de données sur l'existant (notamment sur le patrimoine du ministère, les équipements, les agents...);
- l'absence de cadre de collaboration entre les différentes fonctions du programme Pilotage et Soutien et donc une « équipe » à construire.

En ce qui concerne certains domaines spécifiques d'appui :

- une transition à opérer entre gestion administrative du personnel et gestion des ressources humaines : évaluation des besoins en compétences afin de pouvoir développer des plans de formation, effectuer des redéploiements et optimiser le suivi de carrière, déclinaison de politiques de GRH et anticipation des évolutions des métiers, etc. ;
- de grands chantiers à lancer de redéfinition, formalisation, diffusion et contrôle des procédures transverses afin d'améliorer le fonctionnement interne ;
- un mode de pilotage et de coordination des différentes administrations qui n'est pas suffisamment formalisé et donc moins fonctionnel qu'il pourrait l'être (absence de procédures d'élaboration des rapports d'activité, difficultés à organiser à l'avance les réunions d'échanges et à réunir les personnes invitées, absence d'outils de suivi et de pilotage de l'activité) ;
- une fonction communication interne qui n'est pas encore organisée au sein du Ministère et donc faite de manière informelle ;
- l'absence d'état des lieux exhaustif du patrimoine du Ministère ;
- l'absence de politique de centralisation des achats et de gestion optimale des moyens généraux ;
- une relation entre chaque fonction Soutien, en particulier la DCAF qui est une émanation du Ministère du Budget, et les agents du Ministère à renforcer pour accompagner efficacement les sectoriels dans la conduite de leurs missions ;
- l'absence d'un véritable système de gestion de l'information (aussi bien sur le plan de la Documentation et des Archives que sur le plan du Système d'Information) ;
- le passage d'une communication politique assurée par le Conseiller du Ministre à une communication plus large, institutionnelle, portée par la Direction Centrale de la Communication ;
- afin de réussir cette véritable transformation, le programme devra développer en premier lieu l'expertise de ses agents et lancer un certain nombre de chantiers, en fonction des priorités identifiées, à conduire en mode projet.

ENJEUX

Les principaux enjeux sont :

- assurer une gouvernance proactive et efficace de l'administration du ministère ;

- faire des fonctions support des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du ministère ;
- développer la performance globale et au niveau de chaque fonction soutien.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : d'ici à 2021, optimiser le fonctionnement des fonctions supports

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel n°1 : renforcer les capacités opérationnelles en RH ;
- Résultat annuel n°2 : disposer d'un système d'information, modernisé et organisé au sein du ministère.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel n°1 : non atteint ;
- Résultat annuel n°2 : non atteint.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'outils GRH mis en place au sein du ministère	Nombre	-	-	7	0	-7	14	-
Nombre d'agents/managers formés à la BOP	Nombre	-	-	7	0	-7	14	-
Taux de mise en œuvre du SI du ministère	Taux	-	-	50%	0	-	100%	-

Source : DCRH

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les résultats attendus n'ont pas été atteints. Les crédits accordés ont servi à la lutte contre la Covid 19.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : d'ici à 2021, définir et mettre en œuvre un système efficace de pilotage

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel n°1 : garantir un système efficace et dynamique de l'administration du ministère ;
- Résultat annuel n°2 : avoir élaboré trois manuels de procédures internes et garantir leur application.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel n°1 : non atteint
- Résultat annuel n°2 : partiellement atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de manuels de procédures formalisés et partagés	Nombre	-	-	3	1	-2	-	3
Nombre de revues des d'objectifs organisés au sein du ministère	Nombre	-	-	2	0	-2	-	2

Source : DCRH, DCSI et DCAF

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat annuel attendu 1 consistait à garantir un système efficace et dynamique de l'administration du ministère. Ce résultat n'a pas été atteint, les crédits accordés ayant servi à la lutte contre la Covid 19.

Le résultat annuel 2 consistait à élaborer deux manuels de procédures internes et garantir leur application. Il a été partiellement atteint car au lieu des deux (2) prévus, un seul manuel a été formalisé.

RESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR pour 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en LFR pour 2020 (d)	Ecart (c - d)
N°8.374.1 Action Pilotage et stratégie ministérielle	35 000 000	129 874 780	- 94 874 780	35 000 000	129 874 780	- 94 874 780
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	35 000 000	129 874 780		35 000 000	129 874 780	- 94 874 780
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
N°8.374.2 Action Coordination administrative	73 000 000	56 300 000	16 700 000	73 000 000	56 300 000	16 700 000
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	73 000 000	56 300 000	16 700 000	73 000 000	56 300 000	16 700 000
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
Total pour le programme	108 000 000	186 174 780	- 78 174 780	108 000 000	186 174 780	- 78 174 780
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	108 000 000	186 174 780	- 78 174 780	108 000 000	186 174 780	- 78 174 780
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						

Explication des principaux écarts :

Sur une enveloppe globale de 108 000 000 FCFA inscrite dans la loi de finances rectificative 2020, les crédits du titre 3 ont été consommés à hauteur de **186 174 780 FCFA**, soit un taux d'exécution de **172,38%**. L'écart de -78 174 780 FCFA constaté, découle des crédits supplémentaires reçus en cours d'exercice budgétaire par le programme, notamment à travers l'action Pilotage, Cabinet du Ministre d'Etat.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucun mouvement de crédits

Virements

Aucun virement de crédits

Transferts

Aucun transfert effectué

Annulations

Néant

Reports

Aucun report de crédits

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2018	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2020	Mouvements d'effectifs en 2020			Effectifs au 31.12. 2020
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	11	10	10	0	0	0	10
Permanents	11	10	10	0	0	0	10
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	4	6	6	0	0	0	6
Permanents	4	6	6	0	0	0	6
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	2	2	2	0	0	0	2
Permanents	2	2	2	0	0	0	2
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	17	18	18	0	0	0	18
Main d'œuvre non permanente	7	9	9	0	0	0	9
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	24	27	27	0	0	0	27

Source : DCRH

Explication des évolutions :

Les effectifs du champ du programme sont restés stables entre 2019 et 2020.

Le programme n'a pas d'opérateur.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration						
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2						

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Pilotage et stratégie ministérielle	35 000 000	35 000 000	70 000 000	70 000 000	- 35 000 000	- 35 000 000
Activité 1 : réorganisation du fonctionnement du Cabinet du Ministre.			30 000 000	30 000 000		-
Activité 2 : réflexions sur la mise en œuvre d'un écosystème digitale.			20 000 000	20 000 000		-
Activité 2 : aménagement des bureaux pour la lutte anti-covid19.			20 000 000	20 000 000		-
ACTION 2 : Coordination administrative	73 000 000	73 000 000	56 300 000	56 300 000	16 700 000	16 700 000
Activités 1 : travaux de vulgarisation du manuel de procédures d'élaboration des textes législatifs et réglementaires.			14 000 000	14 000 000		-
Activités 2 : travaux de vulgarisation du manuel de procédure d'élaboration des textes législatifs et réglementaires.			11 250 000	11 250 000		-
Activités 3 : atelier de formation des agents sur le fonctionnement des Institutions.			12 050 000	12 050 000		-
Activités 4 : atelier de sensibilisation sur la mise en place des mesures d'hygiène des locaux pour la lutte contre la Covid 19.			19 000 000	19 000 000		-
Total des crédits de titre 3	108 000 000	108 000 000	126 300 000	126 300 000	- 18 300 000	- 18 300 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1						
Transfert						
ACTION 2						
Transfert						
Total des crédits de titre 4						

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant ressortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION 1						
Projet de développement ou d'équipement						
Projet de développement ou d'équipement						
ACTION 2						
Projet de développement ou d'équipement						
Projet de développement ou d'équipement						
Total des crédits de titre 5						

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme "**Pilotage et soutien à la politique de l'évaluation des politiques publiques**" est conjointement piloté par le Cabinet du Ministre et le Secrétariat Général du Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, de la Lutte contre la Corruption et de l'Evaluation des Politiques Publiques. Il a pour principales missions la définition des orientations stratégiques, la coordination technique et l'administration générale des services du Ministère. Le Responsable de programme est le Secrétaire Général dudit Ministère.

Les fonctions qui forment le programme Pilotage et soutien regroupent l'ensemble des activités transversales indispensables au fonctionnement des services opérationnels. Elles comprennent :

- L'administration financière et la comptabilité : c'est la Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF) qui est responsable de l'aspect finance et comptabilité au sein du Ministère. Elle gère tous les crédits d'investissement et depuis sa mise en place en 2010, elle apporte une assistance technique aux gestionnaires de crédits afin de mieux s'approprier les exigences en matière budgétaire ;
- La gestion des Ressources Humaines : elle relève de la compétence de la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH) qui exerce deux grandes catégories d'activités : l'administration du personnel (gestion des congés, des absences, l'aspect social etc.), et le développement des Ressources Humaines qui permet de disposer d'un personnel compétent (recrutement, gestion des compétences, gestion des carrières, etc.) ;
- Le patrimoine immobilier : il est géré par la DCAF. Il comprend la construction, la réhabilitation et le réaménagement des bâtiments. Il englobe également le gros entretien et la maintenance des équipements ;
- Les moyens généraux : ils sont gérés en partie par le Secrétariat Général (gestion des fluides, de l'accueil). Pour le reste (équipements, fournitures, etc.), il revient à chaque service de gérer son matériel ;
- Les Systèmes d'informations, l'Informatique-Bureautique : la Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI) en est responsable. Celle-ci intervient dans l'aspect matériel, car elle sert de conseil dans l'acquisition du matériel informatique et assure la maintenance des outils informatiques et des appareils de reprographie. Les missions de la DCSI couvrent également l'aspect développement car elle est chargée de récolter, traiter, stocker et diffuser l'information issue du Ministère. En outre, elle tend aussi à développer les outils nécessaires à l'exécution des tâches ;
- Les Services intérieurs : les services intérieurs sont essentiellement gérés par le Secrétariat Général et recouvrent une série de services : le gardiennage, la prévention sécurité, l'entretien des locaux ;
- La production de données statistiques (externes et internes) : elle relève de la Direction des statistiques. Ce service a pour missions, entre autres, de collecter, compiler, traiter les informations et de mettre les données analysées à la disposition des usagers, notamment les administrations, les opérateurs économiques, les ONG et les particuliers par les moyens de communications usuels ;
- La communication : cette fonction est gérée par un service communication au sein du secrétariat général. Le service communication est une fonction d'appui essentielle au sein du Ministère. Elle est à la fois interne et externe. Toutefois, la communication extérieure du Ministère se fait sous l'autorité du cabinet via le conseiller en communication du ministre ;
- Le pilotage global des politiques : mené par le Cabinet du Ministre, il vise non seulement la mise en œuvre d'une stratégie à travers la mobilisation des ressources humaines, mais également le suivi des politiques publiques menées au sein des programmes du Ministère.

Au sein du Cabinet du Ministre cette fonction recouvre les actions suivantes :

- l'examen des dossiers ;
- la validation des projets et des politiques ;
- l'orientation et/ou la reformulation desdits projets et politiques ;
- le suivi-évaluation.

Au sein du Secrétariat Général, il s'agit de coordonner et contrôler les activités des différents services du Ministère.

Le programme « **Pilotage et soutien à la politique de l'évaluation des politiques publiques** » est en cohérence avec le programme lutte contre la corruption et évaluation des politiques publiques.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme Soutien recouvre deux actions : le pilotage de la stratégie ministérielle et la coordination administrative.

ACTION N° 1 : pilotage de la stratégie ministérielle

L'action « Pilotage de la stratégie ministérielle » est pilotée par le Ministre avec l'appui de son Cabinet technique et l'Inspection Générale des Services. L'objectif du pilotage de la stratégie ministérielle vise sur le court terme :

- l'efficacité de l'action publique ;
- la lisibilité des politiques budgétaires ;
- la recherche de l'efficacité accrue des dépenses ;
- la transparence des documents budgétaires.

De manière générale, le pilotage de la stratégie ministérielle exige :

- l'orientation générale de la gestion du Ministère pour les politiques communes (politiques indemnitaire, de formation, d'achat, etc.) ;
- l'orientation et/ou les reformulations et la validation des projets et programmes ;
- l'examen et l'adoption des dossiers soumis aux réunions de coordination ministérielles, aux comités techniques interministériels sectoriels et aux conseils présidentiels sectoriels ;
- la mise en place du mécanisme de suivi-évaluation nécessaire, afin de s'assurer du contrôle continu, de l'évaluation, de l'utilisation efficace des ressources des différents programmes et projets, de la responsabilisation, de la transparence et de l'intégrité ;
- faciliter les revues et contrôles périodiques sur place des documents financiers par le contrôleur budgétaire (Ministère du Budget) ainsi que le suivi programmatique des activités par le Directeur Central des Affaires Financières.

ACTION N° 2 : coordination administrative

L'action « coordination administrative » est mise en œuvre par le Secrétariat Général. Cette action couvre toutes les activités qui concourent à celles du programme de politique publique, en lui fournissant un soutien ou un encadrement. Elles répondent à des politiques communes, transversales. Il s'agit des Finances, des Ressources Humaines, du Patrimoine immobilier, des Moyens généraux, des Services intérieurs, des Statistiques, de la Communication, du Service juridique, des Systèmes d'information.

Pour mener à bien ses missions, le Secrétariat Général s'appuie actuellement sur trois directions, à savoir :

- la Direction Centrale des Affaires financières ;
- la Direction Centrale des Ressources Humaines ;
- la Direction Centrale des Systèmes d'Information.

Cependant, pour faire face à un besoin constant de performance, le Gouvernement, réuni en Conseil des Ministres le 21 février 2013, a adopté plusieurs projets de décret portant cadre organique des Ministères. Ces textes ont pour objet l'harmonisation de certaines structures et la pérennisation de celles-ci au sein des départements ministériels. Ainsi ont été créées plusieurs Directions Centrales qui viendront dorénavant, à l'instar de celles qui existent déjà, appuyer l'action du Secrétariat Général. Il s'agit de :

- la Direction Centrale des Affaires Juridiques ;
- la Direction Centrale de la Communication ;
- la Direction Centrale des Archives et de la Documentation ;
- le Service Central du Courrier.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme Pilotage et soutien comprend toutes les fonctions transverses devant venir en appui aux Directions Générales sectorielles. Ces fonctions sont aujourd'hui organisées de la même manière dans tous les Ministères suite à la parution de nouveaux décrets d'organisation en 2013 érigeant de nouvelles Directions Centrales (Communication, Ressources Humaines, Documentation et Archivage, Système d'Information, Statistiques, Affaires Juridiques...) afin de renforcer les services fournis aux sectoriels et l'accompagnement assuré au quotidien, de rationaliser certaines activités autrefois effectuées en doublons, de spécialiser certaines fonctions sur des compétences plus pointues, et par là développer l'efficacité et l'efficience du Ministère.

Ces nouvelles fonctions, ayant été créées très récemment, ne sont pas toujours opérationnelles : les agents ne

sont pas nommés, les conditions d'accueil et de travail de ces agents ne sont souvent pas assurées, les feuilles de route ne sont pas définies. Cependant, les décrets précisent clairement les attributions de chaque direction et service, ce qui facilitera la mise en place réelle de ces fonctions et la déclinaison des missions permanentes en plans de travail opérationnels.

ENJEUX

Les principaux enjeux sont :

- assurer une gouvernance proactive et efficace de l'administration du ministère ;
- faire des fonctions support des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du ministère ;
- développer la performance globale et au niveau de chaque fonction soutien.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Définir et mettre en œuvre un système efficace de pilotage du Ministère

OBJECTIF N°2 : Optimiser le fonctionnement des fonctions supports

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Définir et mettre en œuvre un système efficace du Ministère

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel n°1 : Elaborer les textes réglementaires des nouvelles structures administratives ;
- Résultat annuel n°2 : Elaborer les manuels de procédures.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel n°1 : Les textes réglementaires des nouvelles structures administratives ont été élaborés.
- Résultat annuel n°2 :

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration des textes réglementaires du Ministère	%	N/A	N/A	100	100		100	100
Nombre de manuels de procédures formalisés et partagés	Nombre	N/A	N/A	2	0	-2	3	3

Source : SG

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La dotation du titre 3 a servi à mettre en place le cadre réglementaire du ministère. C'est ainsi que quatre (4) textes portant sur les missions et fonctionnement du ministère ont été adoptés :

- Le décret portant attribution et organisation du Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, de la Lutte contre la Corruption et de l'Evaluation des Politiques Publiques ;
- Les (3) trois décrets portant organisation des trois directions générales.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR pour 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en LFR pour 2020 (d)	Ecart (c - d)
N°1 Action Pilotage de la stratégie ministérielle	20 500 000	107 962 546	-87 462 546	20 500 000	107 962 546	-87 462 546
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	20 500 000	107 962 546	-87 462 546	20 500 000	107 962 546	-87 462 546
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
N°2 Action Coordination administrative	98 136 905	79 205 564	18 931 341	98 136 905	79 205 564	18 931 341
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	38 770 564	11 229 436	50 000 000	38 770 564	11 229 436
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement	48 136 905	40 435 000	7 701 905	48 136 905	40 435 000	7 701 905
Titre 6. Autres dépenses						
Total pour le programme	118 636 905	187 168 110	-68 531 205	118 636 905	187 168 110	-68 531 205
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	70 500 000	146 733 110	-76 233 110	70 500 000	146 733 110	-76 233 110
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement	48 136 905	40 435 000	7 701 905	48 136 905	40 435 000	7 701 905
Titre 6. Autres dépenses						

Explication des principaux écarts :

Au titre de l'année budgétaire 2020, le département ministériel a bénéficié d'une enveloppe budgétaire dans la Loi de Finances Rectificatives de 636 905 FCFA). Cette dotation globale est répartie par titre comme suit :

- Titre 3. Dépenses des biens et services : 70 500 000 FCFA ;
- Titre 5. Dépenses d'investissement : 48 136 905 FCFA.

L'exécution global des crédits de ce programme fait ressortir un montant de 187 168 110 FCFA, sur un budget arrêté de 118 636 905 F CFA dans la LFR, soit un taux d'exécution de 158%. L'exécution de ce programme fait observer un écart de 68 531 205 FCFA, celui-ci se justifie par le financement du fonctionnement du cabinet du ministre et l'ensemble des services nouvellement créés du ministère.

Titre 3 : Initialement prévu à hauteur de 70 500 000 FCFA dans LFR, ce titre a connu une augmentation de 76 233 110 F CFA, soit un taux d'exécution de 208%. Cet écart se justifie pour le financement des biens et services de l'ensemble des services.

Titre 5 : Arrêté à hauteur de 48 136 905 F CFA dans LFR, ces crédits ont été engagés à la somme de 40 435 000 FCFA, soit un taux d'exécution de 84%.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucun mouvement de crédits

Virements

Aucun virement de crédits

Transferts

Aucun transfert effectué

Annulations

Néant

Reports

Aucun report de crédits

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Ce programme n'a pas d'opérateur.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Absence du titre 2 dans ce programme.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	20 500 000	20 500 000	107 962 546	107 962 546	-87 462 546	-87 462 546
Gestion courante du Cabinet du Ministre	20 500 000	20 500 000	107 962 546	107 962 546		
Action 2 : Coordination administrative	50 000 000	50 000 000	38 770 564	38 770 564		
Fonctionnement administration générale			20 770 564	20 770 564		
Fonctionnement fonctions supports			18 000 000	18 000 000		
Total des crédits de titre 3	70 500 000	70 500 000	146 733 110	146 733 110	-87 462 546	-87 462 546

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

La consommation des crédits du titre 3 (biens et services) a permis essentiellement de couvrir les besoins des services rattachés à ce programme en fournitures de bureaux divers, fournitures informatiques, formation des agents, achat de carburant, entretien et réparation de véhicules, impression, fournitures audio-visuelles et papeterie.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1						
Transfert						
ACTION 2						
Transfert						
Total des crédits de titre 4						

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant ressortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommées	AE	CP
ACTION 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	48 136 905	48 136 905	40 435 000	40 435 000	7 701 905	7 701 905
Achat mobilier et ameublement			19 635 000	19 635 000		
Achat équipement de bureau			8 000 000	8 000 000		
Achat matériels informatiques			12 800 000	12 800 000		
Total des crédits de titre 5	48 136 905	48 136 905	40 435 000	40 435 000	7 701 905	7 701 905

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant ressortir les différents projets de développement et d'équipement :

La consommation des crédits du titre 5 de ce programme a permis d'équiper quelques services du ministère en matériels de bureau et d'équipements informatiques.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

Ce programme n'a pas d'opérateur

